

TeamUp Santé

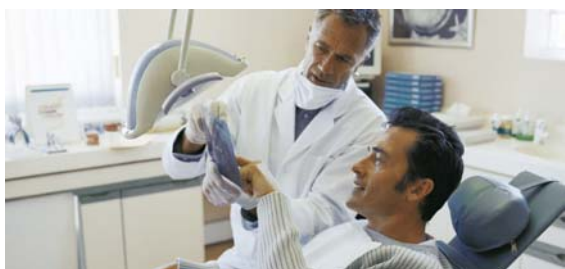
L'ASSURANCE ADAPTEE
A VOTRE ENTREPRISE



Pourquoi une assurance complémentaire santé dans votre entreprise ?

Durant ces dernières années, une tendance prononcée au désengagement des pouvoirs publics en matière de soins de santé a été constatée en Europe. De plus, suite aux progrès continus de la médecine et à l'allongement de l'espérance de vie, les dépenses relatives aux soins de santé n'ont cessé d'augmenter et tout indique que cette évolution se poursuivra à l'avenir.

Dans ce contexte, les assurances complémentaires santé, contractées à titre individuel ou par le biais de son employeur, sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important.



En pratique

Les remboursements de la sécurité sociale ne couvrent pas tous les coûts. Les dépenses pour l'optique, les soins dentaires ou certains actes médicaux sont bien souvent mal remboursés. Certaines maladies graves ou de longue durée occasionnent également des dépenses importantes à la charge du patient.

En souscrivant à une assurance complémentaire santé, vous libérez vos salariés des soucis liés aux coûts de leur santé et renforcez ainsi l'attractivité de votre entreprise.

AXA Luxembourg a imaginé pour vous une solution souple et complète : **TeamUp Santé**.

Cette assurance de groupe permet d'offrir à tous les salariés qui le souhaitent une assurance complémentaire santé à un coût très attractif. La prime, cofinancée par l'entreprise et par vos salariés, est donc moindre que si chaque salarié s'assurait à titre individuel.

TeamUp Santé, la solution « complémentaire santé » pour votre entreprise ...

Toute entreprise établie à Luxembourg peut souscrire un contrat d'assurance groupe **TeamUp Santé**. Vous déterminez la participation financière de votre entreprise. Nous mettons en place le régime et nous en assurons la gestion ; le travail réalisé par vos services est ainsi réduit au minimum.

... TeamUp Santé, une protection complète et une grande souplesse pour vos salariés.

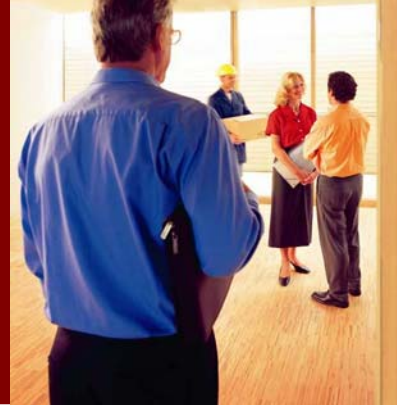
TeamUp Santé s'adresse à tous les salariés de votre entreprise. Ceux-ci sont libres de s'affilier à **TeamUp Santé** et ont également la possibilité d'affilier les membres de leur famille. Deux formules de couverture sont proposées aux salariés :

- la **formule Confort** : notre Compagnie intervient en **complément** des remboursements effectués par les organismes de sécurité sociale du Luxembourg ou des pays limitrophes (Allemagne, Belgique ou France). Les prestations peuvent couvrir jusqu'à 100% de la dépense réelle de l'affilié.
- la **formule Confort Plus** : notre Compagnie intervient en complément **et** en l'absence d'intervention légale. Pour les frais médicaux non pris en charge par la sécurité sociale, les prestations peuvent couvrir jusqu'à 80% de la dépense réelle engagée par l'affilié pour les actes et services médicaux et jusqu'à 100% pour les hospitalisations.



TeamUp Santé

L'ASSURANCE ADAPTEE
A VOTRE ENTREPRISE



Une protection optimale pour vos salariés et votre entreprise

Du point de vue de l'entreprise

En proposant une assurance complémentaire santé de haut niveau à vos collaborateurs, vous renforcez le package salarial offert par votre société.

Avec **TeamUp Santé**, vous disposez d'une couverture santé adaptée à votre entreprise et qui ne requiert qu'un minimum de ressources internes ; l'essentiel de la gestion est effectué par AXA et le gestionnaire de sinistres.

La participation financière de l'entreprise est entièrement déductible au titre de charges d'exploitation.

Du point de vue des salariés

Les salariés de votre entreprise bénéficient d'une offre de couverture médicale très souple.

Vos collaborateurs ont la faculté de souscrire à l'une des deux formules proposées par **TeamUp Santé** : soit la **formule Confort** qui agit en complément de l'intervention légale, soit la **formule Confort Plus** qui couvre les dépenses de santé, même en l'absence d'intervention de la sécurité sociale.

Ils peuvent également affilier à **TeamUp Santé** les membres de leur famille (conjoint et enfants), qu'ils soient affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise, allemande, belge ou française.

Les modalités d'acceptation (sélection médicale, délai de carence) sont assouplies considérablement.

Les salariés de votre entreprise disposent d'une couverture médicale très étendue.

Ils choisissent librement leur médecin et l'hôpital.

Ils bénéficient d'une couverture médicale à travers le monde tout en jouissant de prestations de qualité et de confort qui les aideront à mieux affronter les situations délicates.

Exemples :

- En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, une indemnité journalière est versée ;
- En cas d'hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans, **TeamUp Santé** intervient dans les frais d'un lit d'accompagnement pour permettre à l'un des parents de rester auprès de son enfant hospitalisé.

Ils profitent d'une couverture étendue pour les frais d'optique et les soins dentaires.

Les **frais d'hospitalisation** sont couverts jusqu'à 100% des frais réels et ce, quelle que soit la formule choisie.

La gestion des remboursements est rapide et pratique.

AXA Luxembourg travaille en partenariat avec **GMC Services**, spécialiste de la gestion des remboursements de frais de santé dans le monde entier. GMC Services dispense dans la plus stricte confidentialité un service de qualité aux affiliés. En pratique, chaque affilié reçoit une carte personnalisée (avec numéros d'appel d'urgence) ; les demandes d'intervention sont traitées sous 48h (sauf cas exceptionnel) ; les remboursements sont effectués via virement bancaire et le suivi des décomptes est accessible sur internet via un accès personnel et sécurisé.

La participation des salariés est déductible fiscalement au titre des dépenses spéciales (art. 111 L.I.R.).

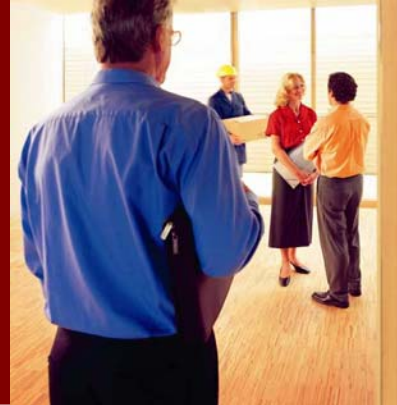
Vous trouverez à la page suivante un résumé des principales prestations de l'assurance groupe **TeamUp Santé**.



Pour toute information ou pour obtenir un projet personnalisé à votre entreprise, n'hésitez pas à contacter votre agent / courtier AXA ou notre Département Vie Entreprises au 45 30 20 - 4768.

TeamUp Santé

L'ASSURANCE ADAPTEE
A VOTRE ENTREPRISE

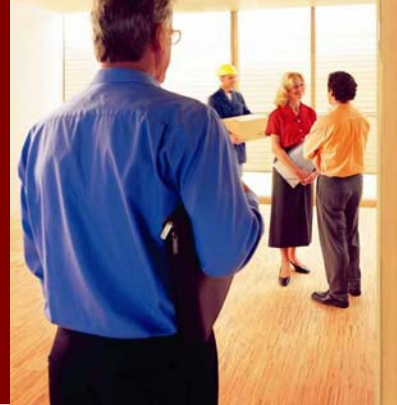


Principales prestations de la *formule Confort*

Nature des prestations dans le cadre de la <i>formule Confort</i>	Remboursement des frais médicaux EN COMPLEMENT de l'intervention de la sécurité sociale	Remboursement des frais médicaux EN L'ABSENCE d'intervention de la sécurité sociale
Médecine : Consultations / visites	100 %	-
Actes de chirurgie	100 %	-
Actes d'auxiliaires médicaux : Infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, orthopédistes,...	100 %	-
Actes de biologie médicale : Analyses et examens de laboratoires	100 %	-
Actes utilisant des radiations ionisantes : Radiologies	100 %	-
Pharmacie	100 %	-
Soins dentaires excepté :	100 %	-
• Prothèses & implants dentaires	80 % dans la limite des maxima fixés pour les prothèses dentaires	-
• Orthodontie (début du traitement avant le 17ème anniversaire, limité à 6 semestres)	80 % dans la limite de 175 € / mois	-
Optique excepté :	100 %	-
• Verres de lunettes	100 % (pour la part des frais relatifs à la correction optique)	-
• Lentilles de contact correctrices	100 % dans la limite de 100 € /an/personne	100 % dans la limite de 100 € /an/personne
• Montures de lunettes (dont l'achat est nécessité par la prescription de nouveaux verres)	100 % dans la limite de 100 € /an/personne	-
• Opération des yeux au Laser	-	-
Prothèses médicales autres que dentaires	100 %	-
Hospitalisation excepté :	100 %	-
• Frais de chambre particulière et de 1 ^{ère} classe (si hospitalisation médicale ou chirurgicale)	100 %	-
• Frais de transport en ambulance liés à une hospitalisation	100 % dans la limite de 400 km aller retour	-
• Lit d'accompagnement (si hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans)	Dans la limite de 45 € / nuit	-
• Versement d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation de + de 24 heures (sauf accouchement)	Forfait : 15 € / jour / adulte Forfait : 7,5 € / jour / enfant (0-15 ans)	-
Frais d'accouchement	100 %	-
Cures thermales :		
• Soins médicaux	100 %	-
• Hébergement et Transport	Dans la limite de 175 € /cure/ an/personne	-

TeamUp Santé

L'ASSURANCE ADAPTEE
A VOTRE ENTREPRISE



Principales prestations de la formule Confort Plus

Nature des prestations dans le cadre de la formule Confort Plus	Remboursement des frais médicaux EN COMPLEMENT de l'intervention de la sécurité sociale	Remboursement des frais médicaux EN L'ABSENCE d'intervention de la sécurité sociale
Médecine : Consultations / visites	100 %	80 %
Actes de chirurgie	100 %	80 %
Actes d'auxiliaires médicaux : Infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, orthopédistes, ... (*) pour actes en série > 5	100 %	80 %
Actes de biologie médicale : Analyses et examens de laboratoires	100 %	80 %
Actes utilisant des radiations ionisantes : Radiologies	100 %	80 %
Pharmacie	100 %	80 %
Soins dentaires excepté :	100 %	80 %
• Prothèses & implants dentaires (*)	80 % dans la limite des maxima fixés pour les prothèses dentaires	70 % dans la limite des maxima fixés pour les prothèses dentaires
• Orthodontie (Début du traitement avant le 17ème anniversaire, limité à 6 semestres) (*)	80 % dans la limite de 175 € / mois	70 % dans la limite de 175 € / mois
Optique excepté :	100 %	80 %
• Verres de lunettes	100 % (pour la part des frais relatifs à la correction optique)	80 % (pour la part des frais relatifs à la correction optique)
• Lentilles de contact correctrices	100 % dans la limite de 100 € /an/personne	100 % dans la limite de 100 € /an/personne
• Montures de lunettes (dont l'achat est nécessité par la prescription de nouveaux verres)	100 % dans la limite de 100 € /an/personne	100 % dans la limite de 100 € /an/personne
• Opération des yeux au Laser	80 % dans la limite de 300 € par œil	80 % dans la limite de 300 € par œil
Prothèses médicales autres que dentaires	100 %	80 %
Hospitalisation (*) excepté :	100 %	100 %
• Frais de chambre particulière et de 1 ^{ère} classe (si hospitalisation médicale ou chirurgicale) (*)	100 %	100 %
• Frais de transport en ambulance liés à une hospitalisation	100 % dans la limite de 400 km aller retour	100 % dans la limite de 400 km aller retour
• Lit d'accompagnement (si hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans)	Dans la limite de 45 € / nuit	Dans la limite de 45 € / nuit
• Versement d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation de + de 24 heures (sauf accouchement)	Forfait : 15 € / jour / adulte Forfait : 7,5 € / jour / enfant (0-15 ans)	Forfait : 15 € / jour / adulte Forfait : 7,5 € / jour / enfant (0-15 ans)
Frais d'accouchement (*)	100 %	80 %
Cures thermales (*):		
• Soins médicaux (*)	100 %	80 %
• Hébergement et Transport (*)	Dans la limite de 175 € /cure/an/personne	Dans la limite de 175 € /cure/an/personne

* Soins soumis à **entente préalable**, uniquement en l'absence d'intervention légale.

